



Compte-rendu de la CAP Locale n°2 du 3 novembre 2015 : liste d'aptitude de C en B

11 agents promus en 2013, 9 en 2014, 7 en 2015, 6 en 2016...

Dans le cadre de cette CAPL, la Direction locale a proposé sur les 33 agents qui postulaient, 8 agents pour la sélection par liste d'aptitude de C en B (dont un agent classé en 2015 et non retenu au plan national).

Les agents retenus par la direction locale et classés « excellents » :

- 1. Jérôme SERVOUZE**
- 2. Marie-Jeanne BAUDOUIN**
- 3. Carole RICHARD**
- 4. Ève DECONIHOUT**
- 5. Stéphane GALLAND**
- 6. Béatrice WIRTZ-RISSE**
- 7. Sophie PELLUARD**
- 8. Sophie ALDEBERT**

Pour l'Indre et Loire, les potentialités s'élèvent pour 2016 à 6. Si certains agents classés dans les 6 premiers devaient être admis à l'un des concours de catégorie B, l'un ou les deux autres agents sont susceptibles d'être retenus. Si tel n'est pas le cas, il est d'usage que les derniers agents non retenus au plan national constituent le premier vivier local l'année suivante.

Cette CAP locale n'a permis d'éclairer que très relativement les élus sur les critères de sélection qui ont prévalu aux choix. Bien évidemment, sont entrés en ligne de compte, le nombre de croix « excellent » du tableau synoptique, le cumul des valorisations, l'assurance d'une mobilité fonctionnelle et géographique, la participation à des groupes de travail et à des actions de formation... mais pas que...et il faut savoir lire en creux, en filigrane...(exercice que seule la Direction semble pouvoir effectuer !) les commentaires des notateurs...notateurs qui ont des façons propres de s'exprimer...et pourtant, on ne parle là que d'agents dont on se loue les services !

Nous attirons l'attention des collègues non retenus par l'administration qui peuvent s'ils le souhaitent demander une audience auprès du Directeur afin d'obtenir des éclaircissements sur leur situation (Ils peuvent bien sûr solliciter la présence d'un élu CGT) ou des collègues qui voudraient candidater, à être particulièrement vigilants lors de leur entretien annuel (notation/croix...) et à effectuer un recours si nécessaire.

Deux votes ont été effectués :

- Sur les 8 noms classés « excellents » :

Vote pour FO / Vote contre CGT/Solidaires

La CGT a voté Contre la proposition de l'Administration sur le principe de la liste d'aptitude mais évidemment pas contre les collègues retenus.

- Pour les autres candidats classés « à revoir »

Vote pour FO / Vote contre CGT/Solidaires

Les élus CGT Finances Publiques 37 Nathalie VERGEZ-BERTHIER, Irène GAILLARD, Michèle RENAUDIN, Bertrand FERRÉ ;